

SAINT-VERAND MAGAZINE

Printemps 2017



Page 5
**Le printemps
à la cantine**

Page 8
**De nouvelles
constructions**

Page 9
**Des tests à la
fumée**

4 rendez-vous avec les urnes en 2017...



Les **23 avril et 7 mai** pour élire le Président de la République et les **11 et 18 juin** pour élire les députés de l'Assemblée Nationale. Le rôle de cette institution est de discuter et voter les lois. Chaque député est élu au sein d'une circonscription qu'il représente à l'Assemblée.

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune et vous présenter, le jour de l'élection, muni d'un justificatif (Carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photo, carte SNCF famille nombreuse avec photo, carte de chasseur, carte d'ancien combattant, carte d'invalidité civile ou militaire, permis de conduire). Ces justificatifs doivent être en cours de validité (excepté concernant la carte d'identité et le passeport). La carte d'électeur, qu'il n'est pas obligatoire de présenter, ne constitue pas un justificatif et sera obligatoirement accompagnée d'une pièce justificative complémentaire.

Attention : pas de vote possible en l'absence de justificatif !

Si vous êtes absent ou empêché, vous pouvez donner procuration à une personne inscrite sur les listes électorales de la commune où vous votez. Vous devez faire votre demande auprès de la gendarmerie, du commissariat de police ou du tribunal d'instance de votre commune ou de votre lieu de travail. Faites le rapidement, si la procuration n'est pas transmise à la mairie le jour du scrutin, votre mandant ne pourra pas voter pour vous.

Bureau de vote ouvert de 8 heures à 19 heures pour les élections présidentielles. Fermeture à 18 heures pour les élections législatives.

Du nouveau pour les demandes de cartes d'identité

Depuis le 21 mars, les demandes de carte d'identité sont alignées sur celles des demandes de passeports biométriques. En conséquence, les demandes de nouvelles cartes s'effectuent uniquement dans les communes équipées de dispositifs de recueil biométrique.

Les demandes sont ensuite instruites par les Centres d'Expertise et de Ressources Titre « CNI Passeport » de la Loire et de la Haute-Loire. Dès confection de leur titre, les usagers sont invités à le retirer dans la mairie du lieu de dépôt de leur demande.

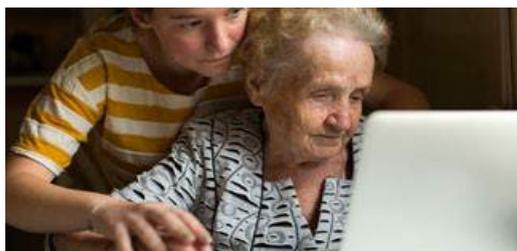
Les différentes étapes :

- * Je peux faire ma demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone,
- * Je crée pour cela mon espace personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état civil et mon adresse,
- * Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué,
- * Je choisis l'une des mairies équipées de borne biométrique. Je peux choisir une mairie proche de mon lieu travail même hors département
- * Je rassemble les pièces justificatives,
- * Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales,
- * Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Important : sortie du territoire d'un enfant mineur

Depuis le **15 janvier 2017**, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Le formulaire peut être téléchargé sur le site du ministère de l'intérieur.



Ouverture d'un service en ligne dédié aux demandes d'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Ce service, accessible sur le site www.isere.fr permet aux personnes âgées et à leurs aidants de faire une inscription en ligne. Il permet de consulter l'annuaire de l'ensemble des établissements d'hébergement médicalisés ou non, faire une recherche selon différents critères (géographiques, financiers, confort...).

Ce service permet d'assurer un suivi en ligne et en temps réel des réponses et de répondre aux propositions des établissements.

Cet outil est également un moyen pour le département de connaître les besoins et d'anticiper les programmes de création de places.



Bravo, ils ont obtenu le diplôme de premiers secours.

Kandy, Rita, Geoffrey et Romain ont reçu leur diplôme.



Transport à la demande, on poursuit les études...

Les maires de St-Marcellin, St-Sauveur, St-Vérand et Chatte ont la volonté commune d'améliorer la mobilité des personnes.

A l'issue du questionnaire, 137 habitants des 4 communes se sont décl-

rées « très intéressées » par cette offre.

Ces résultats prouvent que le besoin est réel, aussi les élus ont décidé de poursuivre le projet.

Pour aboutir à un coût abordable, il faut trouver des chauffeurs bénévoles. Une enquête est lancée.

Si cette recherche aboutit, le transport pourrait être mis en place à compter de septembre.

Sommaire :

Page 2 : Elections et du nouveau pour les cartes d'identité

Page 3 : Informations en bref

Page 4 : Zébulon , les vacances d'hiver

Page 5 : La cantine fête le printemps

Page 6 : Des nouvelles de l'intercommunalité

Page 7 : Le budget de l'eau

Page 8 : Urbanisme, du nouveau

Page 9 : Du côté des travaux

Page 10 : Danger, pyrale du buis et frelon asiatique

Page 11 : Portraits de St-vérannais

Pages 12 à 15 : La vie des associations,

Page 16 : Bloc-notes et agenda (nuits des églises et repas des 65 ans).

Page de couverture :

Des jonquilles en sous-bois photographiées lors de la reconnaissance des Rondes des Rameaux.

Responsable de la publication : Bernard Eyssard, Maire de Saint-Vérand.
Edité par Press Vercors sur papier recyclé.

Dépôt légal à l'impression.

Contact : Mairie de Saint-Vérand

04 76 38 11 05

mairie.st.verand@wanadoo.fr

www.saint-verand.fr

Pendant que les Zouzous profitaient de la neige à Autrans, les lapinoux inventaient une nouvelle vie à Zébulon : mais attention il fallait respecter les règles !

Le plaisir pour les enfants de créer un village pour apprendre à être autonome, respectueux des règles et acteur de ses vacances.

**A ZEBUVILLE
OBLIGATION DE S'AMUSER
ET DE SOURIRE
J'AI LE DROIT DE FAIRE LE
FOUFU ZINZIN 3 FOIS PAR
JOUR DANS LA COUR
PAS DE VIOLENCE C'EST LES
VACANCES**

Durant cette semaine, de belles valeurs humaines ont émergé au fil de nos activités : conseil citoyen, atelier boulangerie, enregistrement dans notre studio radio, théâtre, imitation d'une association sportive...et un brin de folie avec notre fameuse fête au village où une montagne de crêpes, pop-corn, chocolat chaud ont trouvé succès auprès de Mixage café ! Nul besoin de neige pour faire une descente aux flambeaux déguisé en champion alpin ! Un peu d'imagination et de fou rire suffisent.

Autre temps fort de la semaine : la venue des pompiers qui ont appris à nos petits citoyens les gestes de premiers secours.

Mais saviez-vous qu'il a fallu mener une enquête policière ? Un grand Cluedo a permis de retrouver les coupes remportées lors de notre tournoi sportif. Au fil des énigmes et des épreuves nous avons retrouvé la coupable, son alibi et sa cachette : figurez-vous que c'est Michèle (notre fée du logis) qui a volé les coupes pour se venger des enfants qui n'ont pas assez bien rangé Zébulon !!! Les équipes policières ont récupéré leur dû dans la cave de la mairie...



À Autrans, les Zouzous profitaient à fond d'une bonne neige. Au menu, ski tous les jours, rigolades et glissades pour tous....et le plaisir de se retrouver à une bonne table !



Afin de permettre aux élèves de CE2 de bénéficier d'un séjour à la neige pendant les vacances d'hiver, la municipalité a voté une subvention exceptionnelle de 1400 euros pour financer partiellement ce séjour.

Ce séjour attendu par les enfants s'est déroulé dans une bonne ambiance et sous un soleil magnifique. Ils sont revenus avec plein de bons souvenirs.



C'est avec la collaboration de l'équipe de Zébulon et de Guillaud Traiteur, que nous avons pu réaliser "l'atelier crudités".

Cécile et Marine ont préparé une sauce boursin fromage blanc et noix pour la feuille d'endive, une sauce au miel pour les feuilles de salade et une sauce fromage blanc/ketchup/moutarde pour les bâtonnets de carotte, concombre et tomate cerise.

Toutes ces délicieuses salades ont été servies à table pour les petits et sous forme de buffet pour les plus grands...



Passé ce petit moment de surprise et "d'inquiétude", tous, des plus petits au plus grands ont apprécié cette dégustation amusante de crudités. Un grand merci à Guillaud Traiteur pour sa collaboration.

Le pari de faire aimer la salade à vos enfants est t-il gagné ?

Je comprends pas maman, que ça t'affole

Ça qu'on mange à la cantine de l'école

Ils l'ont bien précisé, tout est pulvérisé traité, piqué, aseptisé, ça peut pas nous peser

Crois-moi qu'avec toutes ces vitamines

Le chlorate et la pénicilline

Qu'y a dans les épinoches

Et les chipolatas

Y a pas un astibloch

Qui viendrait y faire sa casbah...

C'est bon pour la santé

Texte et chanson de Pierre Perret

La cantine de Pierre Perret c'est fini !



Le printemps s'invite à notre table !

Nos cuisiniers vous réservent des légumes cuisinés avec des accompagnements SURPRISE !
Nos producteurs locaux vont colorer vos assiettes de fruits savoureux...

Vive la couleur, vive le printemps !

Guillaud Traiteur

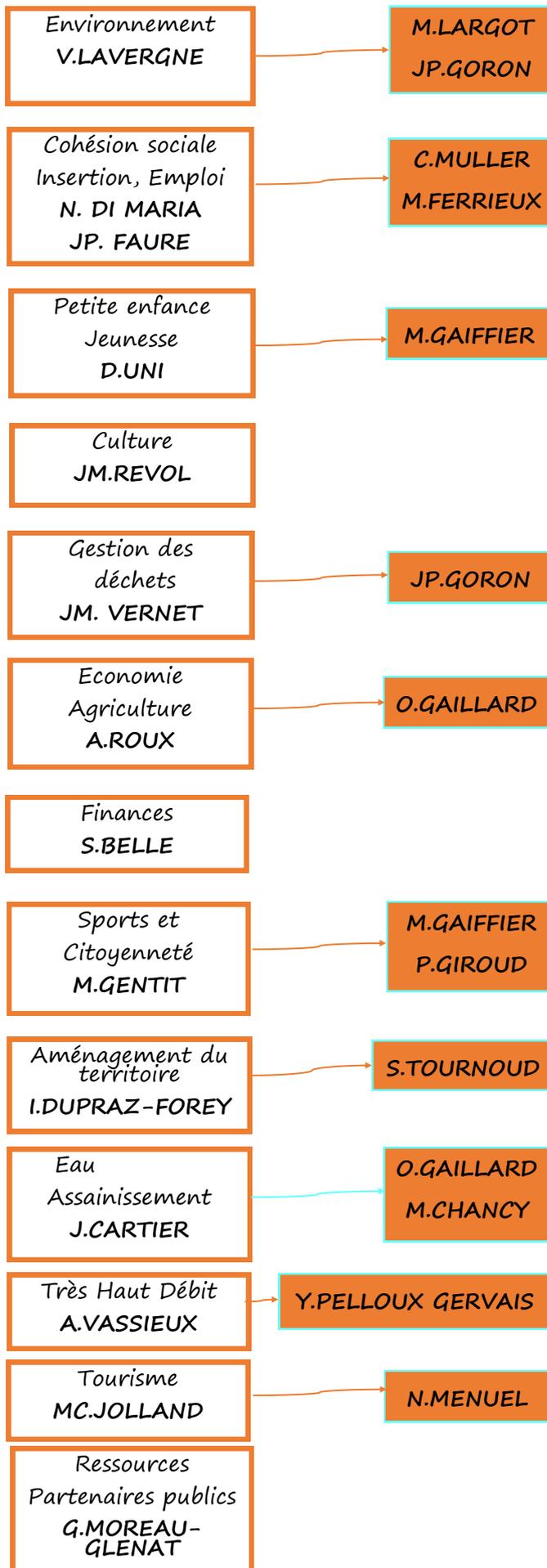
COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

La création de 16 commissions thématiques intercommunales a été validée à l'occasion du Conseil Communautaire du 26 janvier dernier. Chaque commune membre peut y proposer un titulaire et un suppléant.

Cette organisation préconisée par le Bureau des élus communautaires correspond à une volonté d'intégrer et de faire participer le plus grand nombre des élus municipaux à la concertation et à la prise de décisions finales.

Ci-contre, la participation des élus communaux aux instances intercommunales.

**Président de la Communauté de Communes
F.DE AZEVEDO**

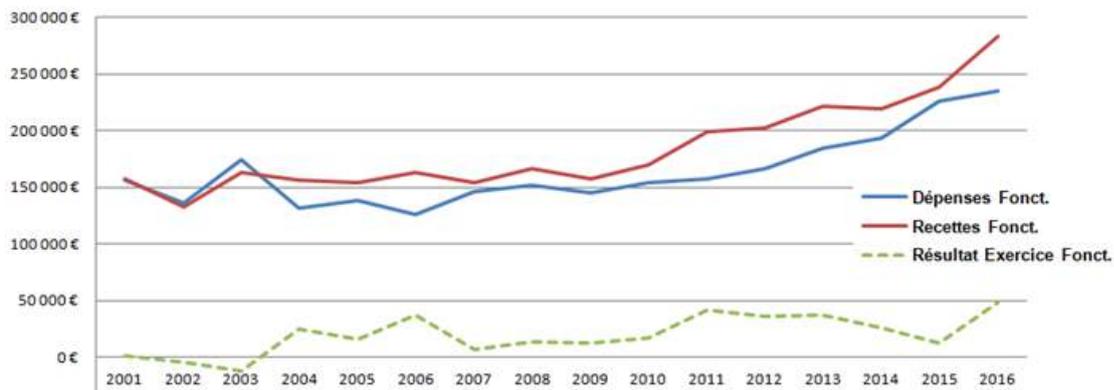


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 235 000 euros pour 2016. L'augmentation est régulière. Elle est principalement due depuis 2011 à notre participation au SIVOM pour la nouvelle station d'épuration Aqualline. Celle-ci représente plus de 35% de nos charges (100 000 euros au budget prévisionnel 2017).

Les autres charges sont les redevances payées à l'Agence de l'eau (20%) et les charges directes de fonctionnement (personnel, petites fournitures, entretien des pompes, énergie..).

Les recettes proviennent uniquement des facturations aux usagers. Il n'y aucune subvention. La consommation d'eau est stable. L'augmentation des recettes s'explique donc par une hausse régulière des tarifs de l'eau potable et surtout de l'assainissement pour équilibrer au mieux le budget. L'excédent dégagé annuellement est faible, de l'ordre de 35 000 euros en moyenne sur ces 5 dernières années. Cet excédent ne permet pas de réaliser tous les investissements qui seraient nécessaires à la rénovation de nos réseaux.

FONCTIONNEMENT BUDGET EAU



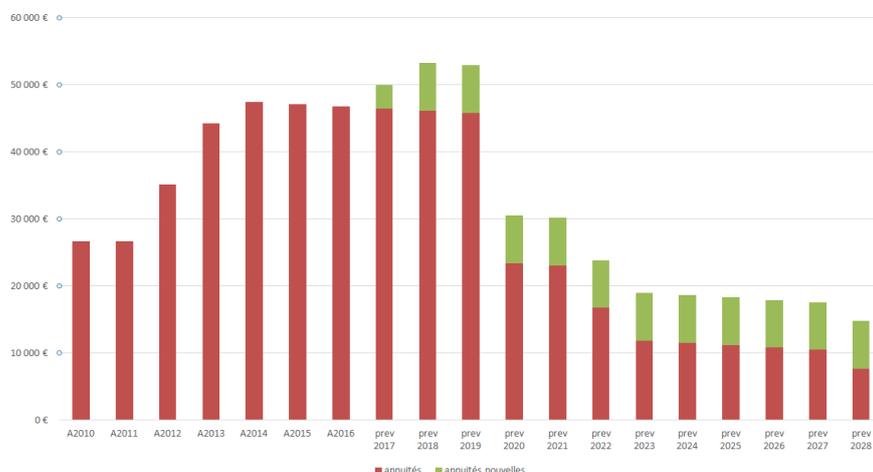
Un emprunt pour financer des travaux de rénovation des conduites d'eau potable.

Règlement des factures d'eau en 2 fois

Même si nos tarifs restent en deçà des tarifs pratiqués dans notre environnement proche, la facture dite moyenne de 120 m³ (eau + assainissement) représente maintenant un montant important de l'ordre de 450 euros TTC. Face à une demande répétée des usagers nous avons décidé de faire 2 appels de fonds en 2017. La part fixe eau + assainissement, qui représente plus d'un tiers du montant, sera facturée au printemps. La part variable, fonction des consommations réelles sera réclamée à l'automne après les relevés de compteur de début d'été. Cela permettra d'étaler le paiement.

De manière à respecter notre budget nous portons une attention très attentive au retard de paiement des factures et à leur encaissement.

EVOLUTION DES ANNUITES BUDGET EAU



Après une pause en 2016, trois chantiers sont prévus courant 2017 et 2018. L'un concerne la réfection d'une portion du réseau d'eau potable « le long de la scierie Richard ». Ce tronçon stratégique pour l'alimentation en eau de la commune est en mauvais état. Plusieurs fuites importantes ont déjà eu lieu en 2015 et 2016. Les deux autres chantiers se situent sous la RD 518 avec rénovation des conduites d'eau et dépose en accotement. Ces travaux viennent en amont de la mise en sécurité de l'entrée nord et sud de la route départementale, travaux de chaussée prévus en 2018. Tous ces investissements permettront d'améliorer la qualité de notre réseau. N'ayant pas de réserve financière importante, nous aurons recours à un emprunt pour financer ces travaux. La projection de l'état de la dette et des emprunts en cours montre une légère augmentation des annuités pour 2018 et 2019 puis une forte baisse dès 2020.

Urbanisme : le seuil de recours obligatoire à l'architecte est abaissé à 150 m².



Le décret n°2016-1738 du 14 décembre 2016 abaisse à 150 m² de surface de plancher le seuil au-delà duquel il est obligatoire de passer par un architecte en cas d'édification ou de modification d'une construction. Ce seuil était, antérieurement, de 170 m². Pour rappel, la surface de plancher retenue, définie par l'article R 111-22 du code de l'urbanisme, est égale à la surface de plancher de chaque niveau clos et couvert, après déduction, entre autres, de l'épaisseur des murs, des trémies, des emplacements de stationnement, ou encore des surfaces d'une hauteur inférieure ou égale à 1,80 m. Il est à préciser que « l'emprise au sol qui doit être prise en compte dans le calcul du seuil est seule celle de la partie de la construction qui est constitutive de surface de plancher ». Ce qui permet de ne pas tenir compte dans la surface de plancher, par exemple, des surfaces correspondant aux garages et aux auvents.

Ce nouveau seuil de 150 m² s'appliquera à toutes les demandes de permis de construire déposées à compter du **1er mars 2017**. Il vise les constructions neuves mais aussi les travaux d'extension qui portent à plus de 150 m² la surface du bâtiment existant. Notez que si l'extension porte sur une construction dont la surface initiale excède 150 m², l'intervention de l'architecte est obligatoire dans tous les cas, quelle que soit la surface de l'extension.

Projet de constructions au centre village

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), défini la constructibilité des terrains au travers des documents de zonage règlement et autre pièces du document de planification. Les zones 1AU se développent dans le prolongement immédiat de secteurs déjà urbanisés du centre village.

L'urbanisation sera faite sous la forme d'une ou des opérations compatibles avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

La commune de Saint Vérand a été sollicitée par la SARL PROMOGI, et a signé une Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) afin de rendre possible une opération de logements. Cette convention permet à la commune de faire financer une partie des travaux de voirie et réseaux qu'elle doit réaliser.

Le constructeur souhaite édifier ou faire édifier un programme de construction à usage de logements. Il est prévu 13 logements, dont 6 individuels et 7 locatifs sociaux.

RAPPEL : Permission de voirie pour travaux.

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès de la commune. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) dépend du type d'occupation de la voirie. Tout usager peut engager cette démarche : particulier riverain, concessionnaire de service public, maître d'œuvre ou conducteur de travaux... On distingue permission de stationnement et permission de voirie.

La permission de stationnement est une autorisation à une occupation privative du domaine public sans ancrage ni travaux dans le sol (benches, échafaudage, travaux, déménagements....)

La permission de voirie est une autorisation à une occupation privative du domaine public pour des travaux pouvant affecter soit le sol, soit le sous-sol.

Pour les voies communales, cette autorisation est délivrée par arrêté du Maire. Pour les routes départementales cette autorisation est délivrée par le Président du Conseil Départemental de l'Isère.



Les permis de construire ne sont pas déposés à ce jour, cette opération devrait débuter fin 2017. 1ère esquisse des constructions, plus d'informations dans les prochains numéros.

Vérification du fonctionnement du réseau d'assainissement

Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement, nous allons procéder à la recherche des raccordements d'eaux parasites et d'eaux pluviales sur les canalisations d'eaux usées.

Pour rechercher les points d'intrusions de ces eaux, des tests à la fumée seront effectués sur l'ensemble des bâtiments et habitations raccordés au réseau de collecte d'eaux usées.

Cette opération sera réalisée en mai par la société A. T EAU en lien avec les services techniques. Les pompiers et la gendarmerie sont prévus.

De la fumée sera injectée dans le réseau d'eaux usées par un regard de visite. La fumée se propagera dans toutes les canalisations mais aussi par tous les interstices disponibles.

Dans le cas d'une erreur de raccordement, la fumée blanche s'évacuera au niveau des chéneaux et/ou des grilles raccordés au réseau d'eaux usées.

De plus il est possible que les siphons dont l'installation est imparfaite fument également.

Nous vous rappelons que cette fumée est non toxique. Une simple ventilation de l'habitation quelques minutes permet son évacuation.



Si vous avez constaté un mauvais branchement de votre installation, nous vous demandons de bien vouloir le signaler en mairie. Ces tests nous permettront également d'avoir un diagnostic précis des raccordements afin de remplir les fiches de renseignements demandées par les notaires lors des ventes.

Entretien du réseau d'eau pluviale

En février, il a été procédé au nettoyage du réseau d'eau pluviale.

45 puits perdus et les canalisations d'eaux pluviales du village ont été nettoyés à l'aide d'un camion hydro-cureur.

Les agents ont également curé de nombreux fossés et débouché toutes les buses obstruées de traversées de routes.

Ces opérations ont été réalisées par les agents techniques, aidés de l'entreprise Masson de St Michel de St Geoirs pour un montant de 4500 €.



La commune s'est engagée dans une démarche environnementale de réduction des produits phytosanitaires, en adhérant à la Charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » le 20 décembre 2016. Pour permettre un suivi et un accompagnement de la commune dans cette démarche, une réunion a été organisée le 5 avril 2017, afin d'effectuer un bilan des pratiques d'entretien en présence d'élus et des agents techniques et d'un représentant de Fredon Rhône Alpes.

Une évolution des pratiques en résultera, nous vous tiendrons informés de l'avancée du dossier.

Florian Reboud part vers d'autres horizons...

Après quatorze années passées aux services techniques de St Vérand, Florian Reboud vient d'obtenir une mutation pour la ville de Voiron.

Il avait en charge la gestion du réseau d'eau et d'assainissement. Il assurait le suivi de la station de pompage et de la distribution en eau. Il était compétent en électricité, en plomberie et aussi en informatique...

Pendant toutes ces années passées dans la commune, il a su faire évoluer nos techniques de travail, d'exploitation et de suivi du réseau d'eau, notamment par l'informatisation de certains secteurs.

Homme de caractère, il était disponible et compétent à tout moment, particulièrement lors de fuites d'eau.

Nous le remercions pour son engagement pendant toutes ces années et lui souhaitons bonne continuation.



Pyrales du buis

Des moyens de prévention et lutte existent :

Observer attentivement les buis jusqu'au cœur pour repérer les premières attaques,

Traiter au Bt en présence de jeunes chenilles,

Installer des pièges à phéromones pour suivre les pics de reproduction (jusqu'à 4 générations par an)

Lutter mécaniquement tout au long de l'année.

Pour plus de renseignements, contacter le réseau Fredon-Fdgdon Rhône alpes (Fabienne Carteron au 04 57 08 76 00).

Adresse mail : fredon.rhonealpes@fredonra.com

Frelons asiatiques

Vespa Velutina Nigrithorax ou le frelon asiatique.

Introduit accidentellement en France dans des lots de poterie chinoise et observé pour la 1ère fois en 2004 dans la région de Bordeaux, le frelon asiatique a depuis envahi 80% du territoire national. Dans notre secteur, il a été observé pour la 1ère fois à l'automne 2015. Depuis, il a été formellement identifié sur 9 communes dont Choranche, St-Hilaire du Rosier, St-Antoine l'Abbaye et Cognin les Gorges.

Comparé au frelon européen, sa capacité de reproduction est impressionnante. De plus l'absence de prédateurs a favorisé son développement. Nous sommes face à une espèce invasive qui impacte fortement la biodiversité. En effet, il se nourrit de nombreux insectes dont les abeilles et bien d'autres pollinisateurs. Les experts chiffrent en dizaine de millions d'euros le coût financier des dommages induits pour les apiculteurs, l'arboriculture ou la production de fruits rouges.

Il n'est a priori guère plus dangereux qu'une guêpe pour l'homme. Cependant, si on s'approche d'un nid, il devient très agressif et poursuit sa proie très loin contrairement au frelon européen qui s'en ira dès le danger éloigné.

Il n'a pas encore été observé sur le territoire communal mais son arrivée est probable dans les prochaines années.

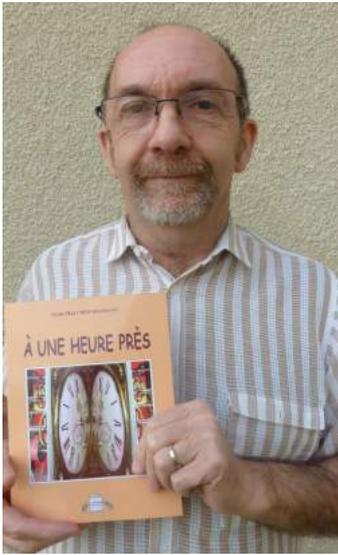


Nid de frelons asiatiques



Taille réelle : 3 cm (plus petit que le frelon européen)

Jean-Marc Bourgogne



Savez-vous qui se cache derrière celui, qui, chaque trimestre, dépose le bulletin municipal dans votre boîte aux lettres ? Jean-Marc Bourgogne est un jeune retraité, et comme tous les retraités, il n'a pas une minute à lui. Il faut dire qu'il possède plusieurs cordes à son arc. Jugez-en plutôt :

En plus d'avoir récemment rejoint l'équipe du comité des fêtes, il est à la fois :

Ecrivain, son second roman : « A une heure près » vient juste de paraître,

Président de l'association Les éditions Achille Lescabot, qui a pour but d'éditer les œuvres littéraires de ses membres.

Avec son épouse, **il participe, masqué en costume Vénitien** à différents carnivals (Annecy, Pérourges, Chanaz etc..).

Comédien au sein de la troupe Théâtrale *Thélème*, qui va fêter ses trente ans du 27 au 30 avril 2017. Vous pourrez le voir sur les planches à l'occasion d'un dîner-spectacle dans la pièce « Joyeux anniversaire » le vendredi 28 avril à 20h salle Collenot à chatte (Réservation auprès du restaurant Sainte Philomène : 04 76 38 21 75 Prix : 20 euros tout compris).

Comme pour son premier livre *L'Ironie du Sort*, l'auteur arrive à captiver ses lecteurs grâce aux multiples rebondissements de l'histoire et à une fin inattendue. Voici, pour vous, le résumé situé en quatrième de couverture :

« Et si les Anges Gardiens existaient vraiment ?

Et s'ils pouvaient vous aiguiller dans votre vie ?

Julien, lui, a eu cette opportunité.

Auriez-vous fait les mêmes choix que lui ? »

Laissez-vous entraîner dans son univers mi-thriller, mi-fantastique.

JL Concept

Jérémy Lambert vient de s'installer en tant que maître d'œuvre en bâtiment.

A 33 ans il a toujours vécu à St-Vérand, a fréquenté l'école du Dauphin et le collège de St-Marcellin. Puis il a suivi une formation en bâtiment aux lycées Bouvet à Romans et Deschaux à Sassenage et une formation de vente. Il a aussi été un fervent joueur de l'Asversau pendant 15 ans.

Chez les Lambert, la construction c'est plus qu'une passion puisque l'arrière grand-père et le grand-père de Jérémy étaient maçon. Son grand-père a réalisé le bâti de notre Dame des Champs... Très tôt, Jérémy a eu la passion de dessiner des maisons et des plans... Il noircissait ses cahiers d'école de dessins de maison. A 10



ans, son entraîneur de foot lui demandait d'ailleurs de dessiner sa maison...

Ce n'est donc pas un hasard, si aujourd'hui il conçoit avec passion des maisons et assure le suivi de leur construction de A à Z. Il peut également proposer des aménagements extérieurs, des rénovations de bâtiments existants et des bâtiments industriels. Il travaille avec tous types de matériaux et s'adapte bien sûr à la

demande de son client et aux contraintes environnementales. Il privilégie la coopération avec les artisans locaux et s'adjoint les services d'un architecte si la surface de plancher excède 150m².

Jeremy intervient dans un rayon de 100 km. Le siège social de sa société est rue des Acacias à St-Vérand.



Plus que jamais, l'association Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui s'intéresse au patrimoine sous toutes ses formes. Le 17 février, Bernard Bachasson a évoqué l'avenir de la faune du village : petits mammifères, oiseaux, batraciens. Dans une présentation vivante et bien illustrée, il a brossé un tableau des évolutions de ces dernières années avant d'évoquer des pistes de préservation compatibles avec la vie économique et sociale contemporaine. Une démonstration très documentée, des pistes de réflexion et d'action, des échanges courtois et constructifs avec la salle ont marqué cette soirée.

Comme plusieurs animations passées (parcours-découverte de la Cumanie, sorties botaniques pilotées, entre autres), comme aussi le Cahier de Saint-Vérand numéro 4, actuellement en préparation et qui sera consacré aux plantes, arbustes et arbres typiques de notre territoire, cette intervention de Bernard Bachasson a contribué à enrichir la connaissance de la biodiversité communale. Une voie qui ne demande qu'à être poursuivie et élargie.



Les autres actions ou travaux programmés pour 2017 se mettent en place. Il est difficile de les mentionner tous dans le cadre de cet article. Citons la **conférence « Fantin-Latour et la photographie » du vendredi 19 mai à 20 heures à la Salle des Fêtes**. Très impliquée dans la mise en œuvre, au Musée de Grenoble, de l'exposition intitulée « Fantin-Latour. A fleur de peau », Isabelle Varloteaux viendra ce jour-là nous présenter cet événement. Elle évoquera pour nous la personnalité très attachante du peintre, elle présentera les coulisses de l'exposition et elle en proposera un

commentaire détaillé. Ce sera l'occasion de redécouvrir un célèbre artiste dauphinois, d'apercevoir la vie interne d'un grand Musée et, pour celles et ceux qui voudront ensuite visiter l'exposition, de se procurer de précieuses clefs de lecture.



Enfin l'association lance **un appel à témoignages sur les recherches pétrolières conduites aux alentours de 1960 à Saint-Vérand**. On parle de forages au Truchet, aux Matarots, à Pertuzou. A quelle date précise et de quelle manière se sont-ils déroulés ? D'autres endroits de la commune ont-ils été visités ? Que sait-on des objectifs et des résultats de cette opération ? L'idéal, bien sûr, serait de retrouver des photographies. Merci à celles et ceux qui possèdent des informations de contacter Jacques Ducros (06 32 54 76 79) ou Michel Jolland (06 89 30 69 27).



Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui s'attache, en liaison avec la commune qui est propriétaire du tableau, à faire connaître le projet de restauration de la Cène visible dans l'église du village. Ce tableau est remarquable par ses dimensions (la toile mesure plus de 10 m²) et par sa forme concave qui épouse la courbure du mur du chœur. Si l'on en juge par les ourlets visibles sur les quatre côtés, il semble que la toile soit arrivée roulée pour être ensuite placée dans le cadre déjà fixé au mur. Le tableau impressionne également par sa qualité artistique : c'est un spectaculaire « morceau de peinture » comme aiment le dire les amateurs. Enfin la toile saint-vérannaise dépasse le statut de simple copie. Lorsqu'on la compare avec attention à l'original, on s'aperçoit qu'un certain nombre de détails signifiants ont été modifiés. Ces modifications sont intentionnelles, il ne s'agit ni d'oublis ni de maladresses. L'auteur a « repensé » l'original, avec semble-t-il l'intention d'accentuer le message apostolique. Il faut espérer que la mise en exergue de ces caractéristiques remarquables permettra de mobiliser largement autour du projet de restauration du tableau.

La soirée Fun kids, un immense succès !

En effet, les enfants sont venus en nombre accompagnés de leurs parents le samedi 4 mars à la salle des fêtes de Saint-Vérand pour s'amuser. Un goûter a été offert à tous avant que les animations ne s'enchaînent tout au long de cette manifestation programmée spécialement pour eux par le Comité des fêtes et GMS Project.



On a fêté le printemps,

La soirée grenouilles a été une manifestation superbement réussie le 18 mars. Une super ambiance et des batraciens à volonté...

Merci à tous de votre présence et merci aux bénévoles pour le bon déroulement de cette soirée.



Et si on parlait déjà de la vogue !



Des animations sont prévues du vendredi 28 juillet au mercredi 2 août. Afin que cette vogue soit réussie, nous avons besoin de bénévoles pour différentes tâches. Pas besoin de vous engager pour plusieurs jours, une ou deux heures de votre temps seront les bienvenues. Envie de participer, d'apporter des idées, complétez le document joint au magazine. Nous vous remercions par avance de votre participation.

Nouveautés 2017 :

Une soirée pyjama pour les plus jeunes...et leurs parents,

Une chasse aux trésors à destination des familles. Des surprises vous attendent ...

La randonnée des Crêtes est de nouveau élargie aux cavaliers.



Bénévoles et membres du comité des fêtes en pleine action

Loto : une soirée conviviale !

Au soir du 28 janvier, la salle des fêtes a pu accueillir tous les petits joueurs de l'école et leur famille.

Le Sou des Ecoles avait fait le choix de maintenir l'organisation de cette manifestation à St Vérand, et de limiter la publicité à l'extérieur du village... Personne n'est resté à la porte !

Malgré quelques places vides, la soirée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale.

A noter : le gros lot, une télévision, a été gagné par une maîtresse !



Vente de Brioches et Jus de fruits : un vif succès !

Grâce à la vente réalisée en porte à porte sur la commune et au stand tenu à l'entrée d'Intermarché, le samedi 4 février, ce sont 500 brioches et 750 bouteilles de jus de fruits qui ont été vendues !

Cette action a permis d'augmenter la subvention du Sou des Ecoles pour les 3 classes qui partent en classe de ski et classe verte.

Merci aux St Vérannais pour leur accueil toujours aussi chaleureux !



Les manifestations à venir ce printemps !



Vente de plats à emporter : Diots / Gratin Dimanche 23 Avril 2017 (jour des élections)

devant la Mairie— de 8h à 13h

Buvette sur place

Vide Greniers

Dimanche 14 Mai 2017

Salle des Fêtes – de 7h à 18h

3€ le mètre à l'intérieur (avec table) / 2€ le mètre à l'extérieur (sans table)

Restauration rapide et buvette sur place, entrée gratuite.



Autre date à retenir ! Vendredi 30 Juin : Kermesse de l'école



Contact : 06 98 52 32 53 (Chloé Marchand, présidente) ou sdesaintverand@outlook.fr

Retrouvez-nous sur facebook : Sde Saint Vérand ou avec l'adresse mail ci-dessus.

Les Joyeux Dauphinois...

Après avoir fêté la Chandeleur, les joyeux Dauphinois n'ont pas manqué de fêter le Printemps...avec un repas publicitaire gratuit suivi d'un goûter fait maison par les adhérents.

Voici le programme du trimestre à venir :

26 avril, concours Interclub

10 mai, on fête les 40 ans du club.
Une journée animée vous attend !

14 juin, on fête les mamans et les papas

12 juillet, concours entre adhérent suivi d'un repas convivial.

Venez vous amuser avec nous, on vous attend....



ACCA : Les chasseurs contribuent aussi à la protection des espèces...

Les chasseurs effectuent de nombreux comptages qui les conduisent à parcourir plus de 16 000 km par an pour observer, recenser et évaluer les populations de gibiers en Isère. Ces comptages permettent d'établir par la suite les quotas de prélèvement pour garantir la pérennité des espèces. Les résultats sont exploités par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI), la Direction Départementale des Territoires et la Préfecture.

Un comptage a eu lieu dans la commune et bonne surprise on a compté 25 lièvres, 35 chevreuils, 3 renards, 2 fouines, 1 bécasse et un 1 blaireau. La société de chasse avait limité le prélèvement à 6 lièvres lors de la dernière saison.



Repas chevreuil du 12 mars organisé par l'ACCA

130 convives, pas seulement des chasseurs étaient réunis pour un excellent repas ayant pour base du chevreuil bien sûr.

Excellente ambiance, on a dansé et on s'est dit à l'année prochaine....

Pas de mariage.

Figurent dans cette rubrique les seuls évènements dont la publication est autorisée par les intéressés ou les familles. Elle n'est donc pas complète.

Naissances

Pas de bébés.

Décès

Louis Cartier le 25 janvier 2017
Michel Eymard le 30 janvier 2017
René Labialle le 5 mars 2017
Michelle Caillat le 22 mars.

Services municipaux :

Mairie : Lundi et jeudi : 13 h 30 à 17 h

- Mardi, mercredi et vendredi :
8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17h.

- Samedi de 8 h 30 à 12 h.

Tél. 04 76 38 11 05

M. le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Agence postale :

Lundi, jeudi et vendredi de 13 h à 15 h 45,

Mardi de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures à 15 heures 45,

Mercredi de 8 heures 30 à 11 heures 30,

Samedi de 9 heures à 11 heures 30.

Tél. 04 76 64 06 46

Service intercommunal :

Déchetterie :

Route de la croix de May à Saint-Sauveur :

- du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures.

- Le samedi de 9 à 18 heures.



Samedi 1 juillet à 20h30 en l'église de St Vérand.

Une présentation de l'église par l'association patrimoniale « Saint-Vérand hier et aujourd'hui » est prévue

Pour la 7ème année d'existence de cette manifestation nationale, une soirée « Nuit des églises » vous est proposée par la paroisse St-Luc du Sud Grésivaudan.

Cette initiative pastorale proposée par l'Eglise de France et pilotée par le département Art sacré de la conférence des évêques de France permet de donner très concrètement l'image d'une Eglise accueillante et ouverte à tous.

Au programme de cette soirée : des chants interprétés par les groupes vocaux : Andante, Cantabilis, Petit chœur de Claire, Chœur paroissial St Luc .



Les classes 72-73-74 organisent un banquet pour fêter les 65 ans, le samedi 10 juin 2017 au restaurant Chevallier à Chevrières.

Vous habitez Saint Vérand et vous souhaitez participer à cette soirée, contactez le 06 37 13 22 29 au plus tôt.